

Revenu Municipal Etudiant

NOTICE EXPLICATIVE

Dossier à déposer au CCAS avant le vendredi 31 octobre 2025

Maison de la Solidarité
2, rue de la Poste
29470 Plougastel-Daoulas

Renseignements : CCAS - 02 98 37 57 52 - ccas@mairie-plougastel.fr

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Formulaire administratif complété et signé (à télécharger)
- Copie livret de famille
- Copie carte d'étudiant
- Justificatif d'inscription dans un établissement pour l'année en cours. (Une attestation de poursuite d'études sera demandée en janvier et en avril)
- Notification d'attribution définitive ou de rejet d'une bourse d'Etat (CROUS) ou du Conseil Régional (pour les études des Carrières Sanitaires et Sociales). **(Aucun dossier ne sera accepté sans cette notification d'accord ou de refus)**
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition (N-1) de l'étudiant si déclaration propre ou de la famille ayant à charge l'étudiant (les 3 faces imprimées)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Relevé d'identité bancaire de l'étudiant
- Contrat d'engagement signé invitant l'étudiant à réaliser une action citoyenne (à télécharger)

REALISATION D'UNE ACTION CITOYENNE

En contrepartie du versement du RME, vous êtes invités à réaliser une ou plusieurs actions citoyennes sur l'année scolaire 2025-2026.

Une action citoyenne, qu'est-ce que c'est ?

C'est une action d'intérêt général. En tant qu'ambassadeur du RME, l'étudiant peut réaliser une des actions suivantes :

- Témoignage pour présenter le cursus suivi (en lycée, forum étudiant),
- Soutien aux activités portées par la SIJ (Structure Information Jeunesse) de Plougastel,
- Participation à un groupe de concertation citoyenne porté par la Mairie (mobilité, handicap, ...),
- Participation en tant que bénévole lors de temps forts organisés sur la commune par les services municipaux ou les associations,
- Tenue d'un bureau de vote,
- Actions de solidarité intergénérationnelles auprès des publics fragilisés en lien avec le CCAS (soutien sur les animations séniors, accompagnateur bénévole occasionnel du service de transport à la demande, veille solidaire lors du déclenchement du plan canicule).
- Toute autre action à l'initiative du jeune et validée par la commission RME du CCAS.

Où réaliser son (ses) action(s) citoyenne ?

L'étudiant peut réaliser l'action citoyenne à Plougastel-Daoulas ou dans sa ville de résidence étudiante.

Comment cela fonctionne ?

Le CCAS vous remettra un formulaire justifiant la réalisation d'action(s) citoyenne(s). Ce formulaire sera à présenter et faire compléter à la structure qui vous accueille et permettra de justifier votre démarche.

Si vous le souhaitez, le CCAS vous accompagnera dans la recherche d'une action à réaliser ou d'une structure pour vous accueillir.